

DATE DE CONVOCATION : 25 JANVIER 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à Karine GAI - P. ORMECHE donne pouvoir à Gaëlle MIGNON - P. FRÉON donne pouvoir à Jean-Pierre SIMON - Stéphanie LABROUSE donne pouvoir à Bernard LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: P. ORMÈCHE - P. FREON - S. LABROUSSE - M. THINON-CLERC - K. PERROIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuel RAMBEAU

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COLLÈGE MAURICE GENEVOIX - LES AMBASSADEURS D'UNE ÉCOLE À KITA AU MALI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux communes,

CONSIDÉRANT le projet d'invitation du Directeur d'une petite école située à Kita au Mali par des élèves de troisième du collège Maurice Genevoix, qui sont les ambassadeurs de cette école depuis trois ans avec l'aide de la documentaliste,

CONSIDÉRANT la sollicitation du collège Maurice Genevoix pour obtenir une subvention afin de concrétiser ce projet,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré **PAR 23 VOIX POUR** : décide :

- ✓ D'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au collège Maurice Genevoix

Cette subvention sera prélevée à l'article 6574 service « ASSOCIATION » du budget principal 2019

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette action.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE